



20 AOÛT 2026

Lou Villafranca Izquierdo

ECLAIRAGE

À quoi tient la pérennité du programme de fusées *Ariane* ?

Articulation entre intérêts stratégiques
nationaux et légitimation d'un
financement collectif européen

grip

Le 9 juillet 2024, *Ariane 6* effectue avec succès son premier vol depuis le Centre spatial guyanais, mettant fin à plusieurs mois durant lesquels l'Europe ne disposait plus de capacité de lancement à la suite du retrait d'*Ariane 5*¹. Depuis la fin des années 1970, la fusée constitue le principal instrument de l'accès indépendant de l'Europe à l'espace extra-atmosphérique, c'est-à-dire la capacité de placer des satellites en orbite sans dépendre d'une puissance étrangère². Ce n'est cependant pas la seule fonction du programme de lanceur européen. Au niveau national, *Ariane* a aussi permis le maintien d'un savoir-faire technologique et d'une chaîne industrielle relative à la dissuasion nucléaire française dans sa composante balistique.

Jusque dans les années 2010, la hiérarchie des priorités nationales et européennes pouvait se confondre sans qu'*Ariane* ne fasse l'objet de remise en question susceptible de compromettre sa pérennité. La concurrence renouvelée sur le marché des lanceurs spatiaux, en particulier engendrée par la percée de la compagnie *SpaceX* et de sa fusée *Falcon 9*, instaure un tout autre contexte. Celle-ci a, en effet, largement redéfini les standards du marché des lancements spatiaux, notamment au niveau des coûts de production et de lancements.

Malgré ces transformations, *Ariane* continue de bénéficier de milliards d'euros d'investissements publics alors que son dernier modèle n'intègre que partiellement les évolutions du marché spatial sur le plan industriel et économique. De plus, l'indépendance d'accès à l'espace est un enjeu qui ne se trouve pas pondéré de la

même manière par tous les États européens participant au financement de la fusée.

Comment expliquer la résilience du programme *Ariane* dans un contexte où les conditions historiques de son financement public collectif, sur les plans industriel, économique et politique, se trouvent aujourd'hui profondément chamboulées par l'évolution du marché des lanceurs ?

Cet *Éclairage* soutient que la raison d'être du programme repose sur au moins deux piliers. Le premier est national et a trait au complexe militaro-industriel français qui continue d'exercer un contrôle sur le programme. Le second est européen et discursif ; il est relatif à deux registres de légitimation. L'un met en avant l'autonomie stratégique européenne, rendue possible par le lanceur, et l'autre, son caractère compétitif.

Dans un premier temps, le texte revient sur le lien historique existant entre la dissuasion balistique française et *Ariane*. Il rappelle que l'association entre la notion d'autonomie stratégique et celle d'accès indépendant à l'espace émerge à l'origine dans un contexte national français qui sera par la suite européenisé. Dans un deuxième temps, l'*Éclairage* questionne le lien entre l'argument de la compétitivité et celui de l'autonomie stratégique qui a structuré la communication sur *Ariane 6*. Il montre que la mobilisation conjointe de ces deux registres de légitimation ne s'explique pas vraiment par une logique complémentaire, ni en pratique, ni sur le fond. Plutôt, elle incarne un bricolage politico-économique visant à favoriser l'assentiment des États participant au financement de la fusée européenne.

1. Faire concilier les intérêts européens et français : l'accès à l'espace au service de la dissuasion nucléaire française

Au cours des années 1960, la mise en place d'une force de dissuasion nucléaire française s'accompagne du développement de missiles balistiques et d'autres vecteurs destinés à garantir la crédibilité de cette capacité nucléaire indépendante³. Dans ce contexte, le programme spatial de la France se développe comme un « *spin off* » de son programme de missiles balistiques. La

technologie de ces derniers et des fusées étant sensiblement les mêmes, le couplage du développement, en alternance, de programmes civils de lanceurs spatiaux et de missiles permet de maintenir le savoir-faire et la base industrielle et technologique nécessaires au maintien des capacités de la dissuasion française⁵.

Encadré : similitudes et différences entre missiles et fusées

Issus d'une même famille technologique, fusées et missiles partagent des éléments communs essentiels : un système de propulsion similaire, une architecture comparable (réservoirs, moteurs et étages), des technologies de guidage et de navigation analogues, ainsi que des principes communs de mécanique du vol. La finalité des deux systèmes diffère toutefois. Le missile balistique cherche à délivrer une charge militaire sur une cible

identifiée sur Terre. Il atteint une vitesse suffisante pour suivre une trajectoire balistique avant que son ogive ne rentre dans l'atmosphère. Le lanceur spatial, quant à lui, doit atteindre la vitesse orbitale (environ 7,8 km/s pour une orbite basse) afin que le satellite reste en orbite autour de la Terre. Il ne cherche donc pas à revenir au sol, mais à fournir un surplus de vitesse horizontale⁶.

Cela explique en grande partie pourquoi la France a été l'acteur principal à pousser pour que le programme de fusée européenne *Ariane* voie le jour dans les années 1970. Bien qu'étant un programme à la fois civil et européen, la fusée s'est d'abord érigée comme un dérivé du programme de missiles français. Sur le plan technologique, la conception d'*Ariane 1* – dont le premier

tir réussi a eu lieu en 1979 – émane directement du savoir-faire acquis avec le développement, dans les années 1960, du missile *Diamant*⁷.

Il n'est pas aisé de connaître, même pour les acteurs du secteur spatial, le niveau actuel de couplage entre le développement des missiles qui équipent les sous-marins

nucléaires lanceurs d'engins français (*M51*) et celui des lanceurs *Ariane*⁸. Sans pouvoir trancher sur le degré exact d'interdépendance des deux programmes, des éléments permettent toutefois de déduire une réelle connexion entre ceux-ci.

Premièrement, les moteurs d'*Ariane 6*, comme ceux de ses prédécesseurs, fonctionnent au peroxyde d'azote et au diméthylhydrazine asymétrique (*unsymmetrical dimethylhydrazine* - UDMH)⁹. Il s'agit d'une solution à propergol solide. De la poudre, pour le dire simplement¹⁰.

Si le développement d'*Ariane* était essentiellement axé sur le besoin de disposer d'un lanceur spatial autonome, la propulsion liquide – déjà perçue par les ingénieurs dans les années 1970 comme « *une solution d'avenir* »¹¹ – aurait constitué une option plus adaptée. Elle constitue actuellement la norme en termes de propulsion spatiale et est notamment utilisée par la compagnie américaine *SpaceX* pour le lancement de ses fusées¹². De plus, la solution liquide aurait présenté de meilleurs atouts pour le respect des politiques environnementales européennes, la poudre figurant parmi les matériaux de propulsion les plus polluants au monde¹³.

Dans le cas d'*Ariane*, il semble que l'option de la poudre relève en réalité d'un choix stratégique : la même solution est utilisée pour les propulseurs du *M51* embarqués par les sous-marins nucléaires français¹⁴. La propulsion solide est particulièrement prisée pour un usage stratégique¹⁵. Outre l'efficacité de la propulsion solide et sa relative facilité d'utilisation, sa fabrication mobilise les mêmes équipes, qu'il s'agisse

d'*Ariane* ou du *M51*. Opter pour cette solution permet donc de conserver la chaîne de production industrielle et le savoir-faire technologique en assurant la continuité des activités des ingénieurs alternant entre l'un et l'autre programme¹⁶. Encore aujourd'hui, en effet, les compagnies industrielles impliquées dans la conception des missiles français s'avèrent être les mêmes que celles que l'on retrouve dans la conception d'*Ariane*, à savoir *Safran* et *Airbus*. De sorte à pouvoir mieux faire face, au niveau international, à la concurrence industrielle accrue en matière de lancements spatiaux, les deux compagnies ont donné naissance à la coentreprise *ArianeGroup* en 2015¹⁷. Celle-ci est aujourd'hui responsable du développement des programmes *Ariane 6* et *M51*¹⁸. *ArianeGroup* est également une des sociétés mères, avec l'entreprise italienne *Avio*, d'*Europropulsion* depuis 2016¹⁹, et a récupéré une partie des activités de la *Société nationale des poudres et explosifs* (SNPE) progressivement démantelée et privatisée à partir de 2010²⁰.

Les synergies technologiques entre *Ariane* et le programme *M51* ne signifient pas que la pérennité de la dissuasion nucléaire française dépende directement du lanceur européen. Les deux programmes relèvent de gouvernances, de financements et de finalités distincts : le *M51* est un programme militaire conduit par la Direction générale de l'armement (DGA) en France²¹, tandis qu'*Ariane* est un programme civil développé dans le cadre de l'Agence spatiale européenne (*European Space Agency* – ESA)²².

Toutefois, plusieurs enquêtes rapportent qu'au sein de certains États contributeurs,

mais aussi de la Commission européenne, circule le sentiment que les financements publics consacrés aux lanceurs civils pourraient indirectement bénéficier aux activités militaires d'*ArianeGroup*²³. Cette perception ne se base pas sur des preuves d'un transfert budgétaire d'*Ariane* vers le *M51* – aucune source publique ne permet de l'établir et il n'existe pas de témoignages publics y faisant directement allusion. Elle repose sur le caractère dual des technologies développées par *ArianeGroup*, le montant du financement du lanceur *Ariane* jugé

« *trop cher pour ce qu'il est*²⁴ » par certains États et la difficulté d'apprécier précisément les coûts industriels des lanceurs, laquelle nourrit la suspicion ambiante²⁵.

Si cette première partie met en évidence les intérêts nationaux français associés à *Ariane*, elle ne suffit pas à expliquer pourquoi le programme continue de faire l'objet d'un financement collectif. Il convient donc d'examiner les arguments mobilisés pour légitimer son maintien auprès de l'ensemble des États participants.

2. Un lanceur à la fois compétitif et souverain : deux régimes de légitimation contradictoires

En 2023, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, délégation parlementaire commune à l'Assemblée nationale et au Sénat en France, rappelait que « *la souveraineté française et européenne passe aussi par la conservation d'un accès autonome à l'espace* ». Selon les propos du PDG d'*ArianeGroup* André-Hubert Roussel, interrogé pour les besoins du rapport, « *cette souveraineté "a un coût" et demande des engagements politiques forts et sur la durée*²⁶ ». Dans cette perspective, les financements publics ne visent pas uniquement à soutenir une activité industrielle : ils constituent la contrepartie politique du maintien d'une capacité européenne indépendante de lancement.

La nécessité de justifier ces investissements publics par des arguments de cet ordre apparaît d'autant plus forte que le marché

des lancements a largement évolué. Les standards du secteur spatial ont été profondément bouleversés depuis les premiers succès de l'entreprise américaine *SpaceX* dans les années 2010. En moins d'une décennie, la fusée de l'entreprise américaine, *Falcon 9*, a imposé de nouvelles normes de concurrence par la combinaison, entre autres, de la réutilisation de son premier étage (le « *booster* »), d'une cadence de lancements sans précédent – 165 lancements pour la seule année 2025 – et d'une forte réduction des temps de développements et des coûts de production²⁷.

Face à cette concurrence, les promoteurs institutionnels et industriels d'*Ariane 6* ont fait de la compétitivité l'autre grand argument en faveur du nouveau lanceur²⁸. Les coûts de développement auraient été largement revus à la baisse (passant

d'environ 7 milliards EUR pour *Ariane 5* à 4 milliards EUR pour *Ariane 6*²⁹, bien qu'il est difficile d'évaluer les coûts totaux de production des lanceurs³⁰). Le prix des services de lancement aurait aussi diminué et la cadence annuelle devrait atteindre neuf à dix tirs en 2027, contre quatre à cinq lancements par an dans le passé³¹.

Le caractère compétitif de la fusée européenne doit toutefois être relativisé. Il s'agit d'abord de savoir face à quel lanceur *Ariane 6* s'avère compétitive. Par rapport à *SpaceX*, *Ariane 6* demeure, dans ses prédictions, nettement en retrait des résultats de *Falcon 9*, tant en matière de coûts de production, de mise en œuvre des lancements³², que de leur fréquence annuelle³³. En outre, les comparaisons doivent être interprétées avec prudence. Les coûts industriels réels ne sont pas toujours publics. Quand ils le sont, il est fréquent d'occulter une multitude de paramètres qui peuvent fortement pondérer, dans un sens comme dans l'autre, la comparaison établie³⁴.

Le gain de compétitivité apporté par *Ariane 6* par rapport à *Ariane 5* doit aussi être mesuré au regard d'un changement substantiel de l'offre sur le marché spatial, qui est un paramètre surtout pris en compte aujourd'hui. Ainsi, les succès commerciaux d'*Ariane 5* ne résultaient pas uniquement de ses performances intrinsèques, mais aussi d'un contexte où la concurrence était nettement moins intense qu'aujourd'hui, lui permettant de remporter de nombreux contrats sur le marché commercial³⁵.

En réalité, l'enjeu contemporain, dorénavant, n'est pas tant de proposer un lanceur

compétitif, que de déterminer jusqu'où les États européens sont prêts à financer le maintien d'une capacité autonome de lancement – laquelle s'avère toujours conditionnée, du moins en partie, par les intérêts stratégiques de la France. Or, c'est précisément sur ce point que les divergences entre États membres apparaissent. Si aucun ne remet publiquement en cause le principe d'un accès autonome à l'espace, tous ne lui accordent pas la même valeur politique ni les mêmes priorités budgétaires. La France considère traditionnellement cet accès comme un impératif de souveraineté justifiant un investissement public important. L'Allemagne, de son côté, défend davantage une logique de retour sur investissement et se montre plus favorable à une mise en concurrence des opérateurs³⁶. Ainsi, la pérennité d'*Ariane* repose sur deux registres de légitimation qui pourraient être complémentaires en pratique, mais qui se révèlent être contradictoires sur le fond. Le premier est économique : il s'agit de démontrer que le lanceur peut demeurer compétitif dans un marché profondément transformé. Le second est politique : maintenir une capacité européenne de lancement est présenté comme un impératif de souveraineté, dont la légitimité ne dépend pas uniquement de sa rentabilité.

A priori, les promoteurs institutionnels et industriels d'*Ariane* ont tout intérêt à miser sur les deux registres de légitimation pour assurer la pérennité du programme. Cependant il semble plutôt qu'en étant mobilisés conjointement, l'un et l'autre s'affaiblissent mutuellement.

3. Conclusion : L'autonomie stratégique ou la fabrique d'un intérêt européen

Cet *Éclairage* a montré que l'autonomie stratégique appliquée au programme *Ariane* ne peut être réduite à un simple objectif d'indépendance européenne d'accès à l'espace. Héritée d'une conception française de la souveraineté, l'association entre autonomie stratégique et lanceurs spatiaux contribue également au maintien de compétences industrielles essentielles à la dissuasion nucléaire. Dans le même temps, sa reformulation au niveau européen permet de légitimer la poursuite d'un financement collectif d'*Ariane* malgré des conceptions parfois divergentes de la politique spatiale européenne. Loin d'effacer ces divergences, le recours conjoint aux registres de l'autonomie stratégique et de la compétitivité traduit au contraire un compromis politique destiné à préserver le consensus autour du programme.

En permettant de reformuler des intérêts nationaux sous la bannière de l'autonomie stratégique européenne, il faut aussi noter que cette notion contribue à légitimer l'extension progressive des compétences de l'Union européenne (UE) dans des domaines qui relevaient jusqu'alors principalement des États membres. En présentant la maîtrise des capacités de lancement comme une condition de son autonomie et de sa liberté d'action, et en s'immisçant progressivement dans la problématique d'accès à l'espace, l'Union étend ainsi ses compétences à un secteur qui occupait jusque-là une place

plus marginale dans sa politique spatiale. Pour citer un enquêté proche de l'industrie spatiale européenne :

« L'UE essaye de se doter de tout ce qui ferait d'elle une puissance spatiale. Mais elle a commencé à l'envers. Elle a commencé avec la navigation, l'observation de la Terre, et maintenant, ils mettent leurs doigts dans les télécom' sécurisées [faisant référence aux programmes Galileo, Copernicus et IRIS²]. Donc, clairement, la brique de base, ils ne l'ont pas, c'est l'accès à l'espace³⁷. »

La deuxième édition d'une conférence sur l'accès à l'espace organisée par la Commission européenne doit se tenir en septembre prochain³⁸. De plus, la Commission rédigerait un projet de communication portant sur le rôle de l'UE dans ce domaine³⁹, ce qui témoigne d'une tentative plus directe de s'arroger des mandats relatifs au secteur des lanceurs.

Cet investissement progressif de l'UE dans le domaine de l'accès à l'espace peut être considéré comme un avantage réciproque : elle est une autre manière d'assurer le partage des coûts de l'accès à l'espace. Toujours selon l'enquêté cité ci-dessus : *« Il y a une volonté extrêmement opportuniste en France qui considère qu'elle n'a plus les moyens de financer l'autonomie d'accès à l'espace et*

qui verrait d'un bon œil que l'UE compense le budget qu'elle voudrait économiser⁴⁰». Depuis les débuts du programme Ariane, la France en assume la part principale du financement, une prépondérance qui demeure particulièrement nette dans le cas d'Ariane 6. Elle a fourni 55,6 % des crédits consacrés au développement du lanceur jusqu'à son vol inaugural, contre 20,8 % pour l'Allemagne⁴¹.

Cette domination tend néanmoins à devenir plus relative à mesure que Berlin accroît son investissement dans le secteur spatial européen. L'Allemagne est désormais le principal contributeur au budget de

l'ESA voté en 2025⁴², et cherche, à travers sa stratégie spatiale adoptée en 2023, à renforcer ses capacités industrielles, technologiques et sécuritaires, notamment en soutenant le développement des activités d'acteurs privés nationaux. Dans un contexte de croissance historique de ses dépenses militaires et de militarisation des activités spatiales, elle ne se contente plus d'occuper une position complémentaire à celle de la France. Elle entend dorénavant s'affirmer comme une puissance spatiale européenne de premier plan, susceptible de contester progressivement le *leadership* français, en particulier dans le domaine des lanceurs.

Références

1. « [Ariane 6 : l'Europe réussit son retour dans l'espace](#) », *Cité de l'espace Toulouse*, 10 juillet 2024 ; « [Ariane 5 tire sa révérence dans un climat morose pour l'Europe spatiale](#) », *Euractiv*, 11 mai 2025. À noter qu'en 2022, suite à l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, celle-ci retire son personnel du port spatial européen de Kourou. Dès lors, l'Europe ne peut plus non plus compter sur son lanceur de gamme intermédiaire, *Soyouz*, entre autres utilisé pour lancer les satellites européens des constellations Galileo et Copernicus. Voir : LE GRIP Constance et MAZAURY Laurent, « [Rapport d'information n°2473 déposé par la Commission des Affaires européennes sur l'avenir du projet spatial après Ariane 6](#) », *Assemblée nationale française*, 11 février 2026, p.14, 33, 54, 59.
2. À l'origine, son développement répond notamment à la volonté des États européens d'exploiter commercialement le marché émergent des télécommunications par satellite. Le refus de la NASA d'autoriser une utilisation commerciale du satellite franco-allemand *Symphonie*, lancé sur une fusée américaine, renforce la détermination de la France et de plusieurs partenaires européens à développer leur propre lanceur, qui deviendra *Ariane 1*. Voir : DUPAS Alain, *La nouvelle conquête spatiale*, Paris, Odile Jacob, 2010, p. 166-167 ; SUZUKI Kazuto, *Policy logics and institutions of European space collaboration*, Oxon, Routledge, 2003, p. 56.
3. Pour aller plus loin, voir notamment : VAÏSSE Maurice, *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle (1958-1969)*, Paris, Fayard, 2014 (1998), 726 p.
4. NARDON, Laurence, « [Où va le programme spatial français ?](#) », *Politique étrangère*, n° 2, été 2007, p. 296.
5. PASTRÉ, Bertrand, « [Missile balistique de la composante nucléaire océanique : enjeux industriels](#) », *Revue Défense Nationale*, n°782, 2015, p. 78.
6. SUTTON George P. et BIBLARZ Oscar, *Rocket Propulsion Elements* (9^e éd.), Hoboken, New Jersey, John Wiley & Sons, Inc., 2016, p. 120-132 ; VALLADO, David A., *Fundamentals of Astrodynamics and Applications* (4^e éd.), Hawthorne, Microcosm Press, 2013, p. 131-173.
7. VECLANI, Anna Clementina et DARNIS, Jean-Pierre, « European Space Launch Capabilities and Prospects », dans SCHROGL, Kai-Uwe, *Handbook of space security : policies, applications and programs*, New York, Springer, 2015, p. 790 ; KLIMBURG-WITJES Nina, « A Rocket to Protect? Sociotechnical Imaginaries of Strategic Autonomy in Controversies About the European Rocket Program », *Geopolitics*, vol. 29, n° 3, p. 837.
8. Entretien de l'autrice auprès d'un enquêté de l'industrie spatiale européenne, 8 juillet 2022 ; Entretien de l'autrice auprès d'un enquêté anonyme, 15 juillet 2026.
9. OEHMICHEN, Jean-Pierre, *Étapes et techniques de l'astronautique*, Paris, Bordas, 1993, p. 121.
10. *Ibid.*
11. DUPAS, *op. cit.*, p. 164.
12. Entretien de l'autrice auprès d'un enquêté de l'industrie spatiale européenne, 8 juillet, 2022.

13. Entretien de l'autrice auprès d'un enquêté anonyme, 24 juillet 2026.
14. *Ibid.* ; VECLANI et DARNIS, *op. cit.*, p. 790.
15. Elle peut, en effet, être stockée pendant des années en gardant ses propriétés stables et être utilisée directement sans nécessiter de transformation. À l'inverse, le propergol liquide nécessite d'être refroidi et n'est utilisable qu'au moment de lancement d'une fusée spatiale. L'une peut être mobilisée dans l'urgence d'une attaque militaire, tandis que l'utilisation de l'autre nécessite une planification en amont pour un usage précis. Voir : Entretien de l'autrice auprès d'un enquêté de l'industrie spatiale européenne, 8 juillet, 2022 ; Entretien de l'autrice auprès d'un enquêté anonyme, 24 juillet 2026.
16. Entretien de l'autrice auprès d'un enquêté anonyme, 15 juillet 2026.
17. « [Le regroupement des activités lanceurs d'Airbus et de Safran](#) », ArianeGroup, consulté le 13 juillet 2026.
18. « [Un double ancrage civil et militaire](#) », ArianeGroup, consulté le 13 juillet 2026.
19. « [ArianeGroup et Avio renouvellent leur partenariat industriel pour sécuriser l'accès indépendant de l'Europe à l'espace](#) », ArianeGroup, 17 novembre 2025.
20. Suite à sa privatisation et à son démantèlement, la SNPE a progressivement intégré Airbus Safran Launcher entre 2011 et 2012, puis ArianeGroup à partir de la création de cette dernière par Airbus et Safran. Voir : CARDIN Jacques, « [Pyrotechnie militaire : les enfants de la SNPE](#) », Confédération Amicale des Ingénieurs de l'Armement, 25 juin 2022.
21. « [La DGA commande le développement du missile balistique stratégique M51.4 à ArianeGroup](#) », Ministère des Armées et des Anciens combattants, 12 septembre 2025.
22. Ariane fait partie des programmes « optionnels » de l'Agence, contrairement aux programmes de sciences de l'espace qui sont financés « par des contributions financières que versent tous les États membres et qui sont calculées en fonction du produit national brut de chacun ». Voir : « [L'ESA : faits et chiffres](#) », ESA, consulté le 14 juillet 2026.
23. Entretien de l'autrice auprès d'un enquêté de l'industrie spatiale européenne, 8 juillet 2022 ; Entretien de l'autrice auprès d'un enquêté anonyme, 15 juillet 2026.
24. *Ibid.*
25. *Ibid.*
26. FUGIT Jean-Luc, « [Rapport au nom de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur les enjeux du conseil ministériel de l'Agence spatiale européenne des 22-23 novembre 2022, 2022 et au-delà : pour une politique spatiale française portée par une ambition inédite](#) », Assemblée générale (session n° 502) et Sénat (session n° 130), 17 et 18 novembre 2022, p. 9.
27. GALLOIS Dominique, « [Face à Elon Musk, l'Europe spatiale en quête d'un nouveau modèle](#) », Le Monde, 20 décembre 2024.
28. « [Plus de propulseurs, plus de puissance : Ariane 6 décolle pour la première fois avec quatre boosters](#) », ESA, 12 février 2026 ; « [Ariane 6 monte en puissance : deuxième vol dans la version à 4 boosters](#) », CNES, 30 avril 2026 ; « [Ariane 6 : une solution de lancement compétitive](#) », Arianespace, consulté le 22 juillet 2026.

29. « [Espace : l'Europe décide de construire une fusée Ariane 6](#) », RTBF, 2 décembre 2014; HEPHER Tim et ROULETTE Joey, « [Europe "back in space" despite Ariane 6 debut glitch](#) », Reuters, 10 juillet 2024.
30. Plusieurs rapports institutionnels soulignent la difficulté à retracer les engagements financiers consacrés aux lanceurs européens, en raison de la multiplicité des sources de financement, du caractère pluriannuel des engagements pris auprès de l'ESA et de la complexité de la gouvernance des programmes spatiaux européens. Voir notamment : « [Analyse de l'exécution budgétaire 2023 : mission recherche et enseignement supérieur](#) », Cour des comptes française, avril 2024, p. 70; Entretien de l'autrice auprès d'un enquêté anonyme, 15 juillet 2026.
31. PRIMAS Sophie et BOCKEL Jean-Marie, « [Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires économiques et de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la politique des lanceurs spatiaux – session ordinaire n° 131](#) », Sénat français, 19 novembre 2019, p. 101; CHRETIEN Daniel, « [Montée en cadence : Ariane 6 doit encore pousser le curseur d'un cran](#) », Air&Cosmos, 30 mars 2026.
32. Bien que souvent confondu, le calcul du coût de mise en œuvre de lancement est différent de celui du prix demandé aux clients pour délivrer des services de lancement. À l'échelle globale, ce dernier s'avère être similaire d'un opérateur de lancement à un autre, avoisinant en moyenne 90 millions USD. Les variations de prix se mesureraient moins d'après le prix du marché que selon le type de clientèle ainsi que l'optimisation de l'espace du véhicule. Voir : Entretien de l'autrice auprès d'un enquêté anonyme, 24 juillet 2026.
33. SAN Louis, « [Fusées réutilisables, cadences infernales, satellites par milliers... Comment SpaceX est devenu un mastodonte du secteur spatial](#) », Franceinfo, 12 juin 2026.
34. Entretien de l'autrice auprès d'un enquêté anonyme, 24 juillet 2026.
35. *Ibid.*; Entretien de l'autrice auprès d'un enquêté anonyme, 15 juillet 2026.
36. Cette différence d'approche s'est notamment illustrée lors de la « crise des lanceurs européens ». Entre le retrait d'Ariane 5 en juillet 2023, l'immobilisation de Vega-C à la suite de l'échec de son second vol et les retards d'Ariane 6, l'Europe s'est trouvée temporairement privée d'un accès autonome à l'espace. Voir : « [Loss of flight VV22: Independent Enquiry Commission announces conclusions](#) », ESA, 3 mars 2023; « [Ariane 5 tire sa révérence dans un climat morose pour l'Europe spatiale](#) », Euractiv, 11 mai 2025. Dans ce contexte, l'Allemagne a choisi de lancer sa constellation militaire SARah au moyen de Falcon 9, tandis que la France a maintenu son choix d'un lancement sur Ariane 6 pour le satellite militaire CSO-3, malgré plusieurs années de retard. Voir : « [Satellite launch 2.0 - SARah on its way into space](#) », Bundeswehr, 24 décembre 2023; FUGIT Jean-Luc, LONGUET Gérard et PROCACCIA Catherine, « [Rapport au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques : les enjeux du Conseil ministériel de l'ESA les 27 et 28 novembre 2019 à Séville](#) », Sénat et Assemblée générale française, 13 novembre 2019; GALLOIS Dominique, « [Ariane-6 a lancé son premier vol commercial avec un satellite espion à bord](#) », Le Monde, 7 mars 2025. Ces décisions illustrent deux conceptions différentes de l'autonomie stratégique : l'une privilégie la disponibilité immédiate des capacités, l'autre accepte un

coût économique et calendrier afin de préserver une capacité européenne indépendante. En témoigne également l'initiative de l'ESA, annoncée en 2023 lors du Conseil ministériel de Séville et initiée notamment par l'Allemagne et l'Espagne, visant à stimuler la concurrence intra-européenne dans le but de parvenir au développement du lanceur le plus compétitif possible. Voir : Entretien de l'autrice auprès d'un enquêté anonyme, 15 juillet 2026 ; « [European Launcher Challenge](#) », ESA, 12 mars 2026.

37. Entretien de l'autrice auprès d'un enquêté anonyme, 15 juillet 2026.
38. « [2nd EU Access to Space Conference](#) », Commission européenne, consulté le 24 juillet 2026.

39. Entretien de l'autrice auprès d'un enquêté anonyme, 15 juillet 2026.

40. *Ibid.*

41. « [Ariane 6: made in Germany](#) », ESA, 17 octobre 2025 ; « [Ariane 6 - made in France](#) », ESA, 24 novembre 2025.

42. L'Allemagne est notamment devenue le premier contributeur au budget de l'ESA lors de la ministérielle de Brême en 2025. Elle a investi 5,4 milliards EUR (soit près de 23 % du budget total de l'Agence), devant la France qui y a participé à la hauteur de 3,6 milliards EUR (équivalent à 16,4 % de celui-ci). Voir : « [Germany invests 5.4 billion euros in the future of European space](#) », Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt (DLR), 28 novembre 2025.

L'auteur

Lou Villafranca Izquierdo est doctorante en sciences politiques (relations internationales) à l'Université libre de Bruxelles. Elle est membre du Centre de recherche et études en politique internationale (REPI). Ses recherches portent sur la politique spatiale européenne en lien avec les questions de sécurité.

Pour citer cette publication

VILLAFRANCA IZQUIERDO Lou, « À quoi tient la pérennité du programme de fusées Ariane? Articulation entre intérêts stratégiques nationaux et légitimation d'un financement collectif européen », *Éclairage* du GRIP, 20 août 2026.



Le GRIP bénéficie du soutien
du Service de l'Éducation
permanente de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

Photo de couverture:

Fusée Ariane 6 à Kourou, en Guyane française le 23 juin
2023. – crédit: [European space Agency - Flickr](#).

Les opinions exprimées dans le présent document ne
reflètent pas nécessairement une position du GRIP dans
son ensemble.

Tous droits réservés. © Groupe de recherche et d'information sur la
paix et la sécurité

Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

Mundo-Madou -Avenue des Arts, 7-8
1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique

Tél.: +32 (0) 473 982 820 - admi@grip.org -
www.grip.org

